Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

5 avril 2011

Législation, réglementation, nominations

Publication des textes relatifs au Défenseur des droits

Signalons la publication au **Journal officiel** du 30 mars de la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 et de la loi n° 2011-334 du 29 mars 2011 relatives au Défenseur des droits ainsi que de la décision n° 2011-626 DC du 29 mars 2011 par laquelle le **Conseil constitutionnel** juge cette loi organique conforme à la Constitution sous certaines réserves. La loi organique sur le Défenseur des droits fait application de l'article 71-1 de la Constitution, issu de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui crée cette nouvelle institution. Elle institue trois adjoints du Défenseur et trois collèges chargés de l'assister pour certaines de ses attributions, notamment en matière « *de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité* ». La loi rassemble, en effet, les compétences actuellement dispersées entre le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

Circulaire sur l'interdiction du port du voile intégral

La République se vit à visage découvert
Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.
www.visage-decouvert.gouv.fr

Après la circulaire du **Premier ministre** du 2 mars 2011 (publiée au **Journal officiel** du 3 mars, synthèse du 8 mars) précisant les modalités de mise en œuvre de la loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, c'est le **ministère de l'Intérieur** qui a diffusé un texte à ce sujet. **Le Figaro**, **Les Echos** et **Le Parisien** du 4 avril annoncent que cette circulaire diffusée aux forces de l'ordre est un véritable « *mode d'emploi des verbalisations* ». Le port du voile intégral dans les lieux publics sera en effet interdit à partir du **lundi 11 avril**. Le texte rappelle que « *le foulard n'est pas visé* » et incite les policiers « *à la persuasion pour permettre un contrôle à visage découvert* ».

Attestation sur l'honneur de recherche d'emploi-assurances maladie et maternité

Par arrêté du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé et du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire en date du 15 mars 2011, publié au **Journal officiel** du 31 mars, est fixé le modèle du formulaire « Attestation sur l'honneur de recherche d'emploi-assurances maladie et maternité ».

Assemblée nationale

Mission d'information sur la prostitution en France

En juin 2010, la **commission des lois** de l'Assemblée nationale a décidé de la création d'une mission d'information sur la prostitution en France. Elle a procédé, le 7 juillet 2010, à la désignation des membres de la mission (synthèse du 13 août 2010). La mission d'information sur la prostitution en France, présidée par **Danielle Bousquet**, et dont le rapporteur est **Guy Geoffroy**, procède actuellement à ses dernières auditions et, dans ce cadre, a reçu la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, **Roselyne Bachelot** le 30 mars dernier.

Roselyne Bachelot favorable à la pénalisation des clients

Le jour de son audition, **Le Parisien** publiait un entretien avec la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale sous le titre : « *Roselyne Bachelot : « il faut punir les clients des prostituées »* ». Selon la ministre, les travaux de la commission pourraient donner lieu à une proposition de loi prévoyant de punir les clients des prostituées. « *Chargée de la lutte contre les violences faites aux femmes* », rappelle le quotidien, « *la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale soutiendra ce texte, qui instaure pour la première fois des poursuites pénales contre les clients, sur le modèle suédois* ». « *Dans ce pays, faire appel aux services d'une prostituée est interdit depuis 1999, et passible d'amendes et de peines de prison pouvant aller jusqu'à six mois* », détaille **Roselyne Bachelot** qui se dit également « *totalement contre* » le retour des maisons closes car « *la prostitution n'est jamais volontaire* ». Pour la ministre, « *cette pénalisation aurait pour but avant tout de faire comprendre aux hommes qu'avoir recours à la prostitution, c'est entretenir la traite des êtres humains* ». **Roselyne Bachelot** profite de cet entretien au **Parisien** pour annoncer qu'une campagne d'information et de sensibilisation des clients des prostituées aura lieu « *dans le cadre du nouveau plan de lutte contre les violences faites aux femmes* ». La ministre détaille aussi les différentes mesures de ce nouveau plan qu'elle présentera le **mercredi 13 avril**. Plusieurs journaux reprennent ces informations les jours suivants. On notera la position du **Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles** (CNIDFF), soulignée par l'**Agence France Presse**, qui a publié une dépêche le 31 mars sur le sujet. Le **CNIDFF** est « *très favorable à un futur projet de loi visant à punir les clients, que nous appelons depuis longtemps de nos vœux* », a déclaré sa directrice générale, **Annie Guilberteau** à l'agence. L'**AFP** indique également que « *les associations demandent aussi la suppression de la loi sur le racolage passif, instaurée en 2003 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, et visant uniquement les prostituées* ». Signalons enfin que **Libération** estime que « *Bachelot par en guerre contre les clients des prostituées* » (31 mars) et juge que « *les prostitués font corps avec les clients* » (1er avril). En effet, selon le quotidien, « *les travailleurs du sexe réunis à Lyon craignent la pénalisation prônée* (…) *par Roselyne Bachelot* ». (*Photo © REUTERS/Benoit Tessier*).

Pour en savoir plus consulter le site du Mouvement du Nid ou celui de la Fondation Scelles

Un communiqué de la Coordination française pour le Lobby européen des femmes

Dans un communiqué diffusé le 4 avril, la **Coordination française pour le Lobby européen des femmes** (CLEF) indique qu'elle « *a défendu et porté, depuis des années, auprès des instances nationales et internationales des propositions pour en finir avec la prostitution* ». La majorité des associations de la CLEF soutient la demande des associations portées par **Danièle Bousquet** et **Roselyne Bachelot** de pénaliser le client ayant recours à la prostitution. Par ailleurs, la **CLEF** souligne qu'elle participe depuis 2010 à la campagne du Lobby européen des femmes « *Pour une Europe libérée de la prostitution* » et propose de : « *pénaliser le client plutôt que la prostituée, combattre le proxénétisme et la traite des êtres humains par des politiques ambitieuses conduites au niveau européen et international* » ; « *supprimer de la législation toutes dispositions faisant des personnes prostituées des délinquantes, mettre en conformité les législations européennes dans un sens abolitionniste* » ; « *conduire des politiques d'insertion des personnes prostituées* » ; « *protéger les personnes prostituées sans papiers* » ; et enfin « *informer dès le plus jeune âge sur les conséquences de la prostitution et éduquer au fait qu'on n'achète pas le corps d'autrui* ».

Discriminations reposant sur le sexe, le genre et l'orientation sexuelle en matière de filiation

Une proposition de loi de **Marie-George Buffet** tendant à « *Lever les discriminations reposant sur le sexe, le genre et l'orientation sexuelle en matière de filiation* » a été déposée à l'Assemblée nationale.

Retrouver le texte de la proposition de loi

Garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes

Une proposition de loi de **Martine Billard** visant à « *garantir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes* » a été déposée à l'Assemblée nationale.

Retrouver le texte de la proposition de loi

Sénat

Michèle André rappelle que « mère de famille » n'est pas un métier

Michèle André, présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, dans un communiqué daté du 30 mars, juge « *inacceptable* » que, dans l'académie de Limoges, un poste d'enseignant de khâgne n'ait pas été proposé aux femmes dès lors qu'elles étaient mères de famille (synthèse du 29 mars). **Michèle André** souligne qu'il « *est particulièrement préoccupant que ce soit une femme, inspectrice de l'éducation nationale, qui ait indiqué qu'elle n'avait signalé ce poste qu'à des collègues hommes ou à des collègues femmes sans enfants* (…) ». Elle déplore que, dans une institution pourtant largement féminisée, de tels clichés sexistes continuent de perdurer. Elle estime qu'être « *mère de famille peut représenter tout à la fois un bonheur, une responsabilité, une charge et de multiples tâches, mais qu'il ne s'agit, en aucun cas, d'un « métier »* ».

« Cantonales : la parité dans une impasse »

Michèle André, présidente de la délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, a également diffusé un communiqué le 31 mars car elle estime que la parité se trouve « *dans une impasse* ». Elle relève que les femmes ne représentent que 13,8 % des conseillers généraux élus lors des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 (voir également ci-dessous « **Parité politique** »). « *Comme on pouvait le craindre, les conseils généraux restent donc bien les assemblées les plus masculinisées de France, et cette élection vient donner une nouvelle confirmation de ce que le scrutin uninominal majoritaire est un mode de scrutin qui ne favorise pas l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* » souligne-elle. « *Avec plus de 86 % de femmes élues remplaçantes, le scrutin de dimanche permet de prendre la mesure de l'efficacité de la disposition qui impose aux candidats de se présenter accompagnés d'un remplaçant, ou plutôt d'une remplaçante, de l'autre sexe. Seuls d'incorrigibles optimistes pourront y voir une consolation pour les défenseurs de la parité car l'expérience montre combien reste marginale la proportion des femmes qui accèdent par la suite à ce « mandat en viager »* ». **Michèle André** regrette donc que « *la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ait retenu ce même mode de scrutin naufrageur de la parité pour l'élection des futurs conseillers territoriaux qui doivent être appelés à l'avenir à siéger à la fois dans les conseils généraux et les conseils régionaux* ».

Egalité dans la vie professionnelle

Accord sur l'égalité professionnelle à Pôle Emploi

Liaisons sociales quotidien du 31 mars annonce qu'un accord relatif à « *l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la conciliation vie professionnelle, familiale et personnelle* » a été signé, le 18 mars, entre la direction de **Pôle Emploi** et la CFDT, la CFE-CGC, la CGT-FO, l'UNSA et la CFTC. Selon le préambule de ce texte, « *conscients que l'évolution professionnelle des femmes et le développement de la mixité dans les emplois à tous les niveaux peuvent être freinés par des représentations et des stéréotypes culturels* », les signataires mettent en place « *des mesures correctives* » afin de réduire les inégalités constatées « *au travers des éléments de diagnostic fournis* ». Des actions de sensibilisation et/ou de formation et de communication sont également prévues en vue de faire évoluer les pratiques et lutter contre les préjugés. Les mesures prévues par l'accord concernent le recrutement et l'évolution professionnelle, le rattrapage salarial et la prise en compte de la vie familiale.

Chômage des femmes : précisions

Suite à notre information laconique (synthèse du 29 mars) sur le chômage des femmes il est bien sûr utile de souligner que les tendances récentes ne sont pas à l'avantage des femmes. Le nombre de chômeurs avait rejoint celui des chômeuses à l'été 2009 ; mais depuis le début de l'année 2011, la majorité des inscrits à **Pôle Emploi** sont à nouveau des femmes : elles sont 2,045 millions en recherche d'emploi, ils sont 1,996 million. Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi, le nombre de chômeuses est en hausse de 0,2 % en février, de 5,7 % sur un an. Le nombre de chômeurs, lui, diminue de 0,4 % en février (+ 2,5 % sur un an). (Merci aux **Nouvelles News** pour l'analyse des chiffres de Pôle Emploi et de la DARES).

« Les 100 premières dames de France »

Sous le titre « *Les 100 premières dames de France* », **L'Entreprise** publie le palmarès (par chiffre d'affaire) des entreprises dirigées par des femmes et un « *portrait de groupe* » de ces dirigeantes. « *Les femmes sont de plus en plus nombreuses, en France, à diriger les grandes entreprise* » estime le journal, « *même si elles représentent encore une minorité à la tête de seulement 10 % des sociétés réalisant plus de 10 millions de chiffre d'affaires annuel* ». (*Photo : Margarita Louis-Dreyfus, première au classement de L'Entreprise*).

Egalité professionnelle dans les industries charcutières

Toujours dans **Liaisons sociales quotidien** (5 avril) l'annonce de la publication au **Journal officiel** du 26 mars 2011 d'un avis qui signale la procédure d'extension d'un accord sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui avait été conclu le 7 décembre 2010 par les partenaires sociaux de la Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs, transformateurs de viandes (FICT) à l'exception de la CFDT.

Egalité professionnelle dans la métallurgie

Métiers féminins, métiers masculins : dépasser les stéréotypes
Idées reçues en vrac
Les femmes...
ont tout le temps mal à la tête
sont minutieuses
neiconf pas assez faites
n'ont aucune résistance
sont douces
Observatoire Prospectif et Analytique des Métiers et des Qualifications de la Métallurgie
CONSTAT

L'accord national métallurgie du 19 juin 2007 relatif à l'égalité professionnelle et aux mesures permettant la suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (et son avenant du 30 juin 2009) prévoyait la réalisation par l'Observatoire national prospectif et analytique des métiers et qualifications de la métallurgie de deux guides pratiques : un guide explicatif et incitatif sur les attitudes facilitant l'intégration des femmes dans les métiers de la métallurgie traditionnellement masculins et un guide d'information et de sensibilisation sur les facteurs susceptibles de favoriser le déroulement de carrière des femmes. Dans le cadre de l'accord, l'Observatoire met à la disposition le « Guide 1 », un guide incitatif et explicatif portant sur les attitudes susceptibles de faciliter l'intégration des femmes dans les métiers de la métallurgie.

En savoir plus et télécharger le guide sur le site de l'UIMM

Egalité dans la vie personnelle et sociale

« Petite enfance : vers une déréglementation tous azimuts ? »

« *Petite enfance : vers une déréglementation tous azimuts ?* » c'est la question que se posent les **Actualités sociales hebdomadaires** (ASH) à la une du numéro du 1er avril. Les **ASH** rappellent les récentes réformes qui inquiètent les professionnels des crèches : « *application de la directive « services », possibilité d'accueil en surnombre, avec moins de personnels qualifié, création des maisons d'assistantes maternelles…* ». « *Après la mobilisation exceptionnelle du printemps 2010 et la journée d'action du 11 mars dernier* », les **ASH** dressent en quatre pages un tableau complet de ces « *dix ans de réformes* » et annoncent que « *de nouvelles initiatives sont programmées dans les semaines à venir* ».

Projection d'une vidéo anti-avortement : révocation d'un professeur

Plusieurs journaux reviennent le 4 avril sur la révocation pour « *faute lourde* » d'un professeur de Manosque qui avait projeté à ses élèves une vidéo anti-avortement. Selon **L'Humanité** du 4 avril, « *l'enseignant est taxé par les parents d'élèves de prosélytisme religieux constant* ». Le quotidien communiste y voit le signe d'un « *obscurantisme toujours à l'œuvre, jusque dans l'éducation nationale* ».

Un sondage sur les familles monoparentales

« *Pas facile d'élever ses enfants seule* », **Le Parisien** du 4 avril consacre une page à un colloque et un sondage CSA sur les familles monoparentales. Selon le quotidien, « *les français, et notamment les femmes, craignent de se retrouver un jour en situation dite de famille monoparentale, révèle un sondage* (…) ». « *Les mères solos ne sont pas devenues un modèle* » estime le quotidien. **Libération** du 5 avril revient brièvement sur ce sondage sous le titre « *Familles monoparentales cherchent aide* » et souligne « *le manque d'aides publiques* » et les préoccupations concernant l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Décision favorable aux enfants issus de mères porteuses

Le Monde du 2 avril annonce que le tribunal de Nantes a ordonné la transcription de l'acte de naissance d'une fillette née d'une mère porteuse en Californie. « *Une première qui bouscule nos traditions en matière de filiation* » estime le quotidien. En effet, comme le souligne l'avocate de la famille, « *malgré l'interdiction de la gestation pour autrui en France, les juges ont pris en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et son droit à mener une vie privée et familiale* ». Le quotidien rappelle que ce jugement intervient alors que la **Cour de cassation** doit rendre un arrêt le 6 avril dans l'affaire de deux jumelles nées d'une mère porteuse aux Etats-Unis (synthèse du 13 juillet 2010). Dans **Le Monde** du 5 avril **Sylviane Agacinski**, philosophe et membre du collectif No Body for Sale, dénonce « *le cheval de Troie des partisans de la gestation pour autrui* » (synthèse du 16 février).

« Bioéthique : le débat s'échauffe »

Libération du 31 mars indiquait que la commission des affaires sociales du Sénat a modifié les textes de révision des lois bioéthique et a réintroduit dans le texte la levée de l'anonymat en cas de don de sperme et d'ovocytes. **La Croix** du 1er avril consacre sa une et ses deux pages « évènement » à la reprise des débats au Sénat, le 5 avril, du projet de loi amendé par la commission des affaires sociales « *qui s'est prononcée pour la recherche sur l'embryon* ». Pour le quotidien catholique, « *le débat s'échauffe* ». **Le Figaro** du 1er avril se penche également sur le sujet et annonce que « *la guerre des embryons aura bien lieu* ». Le journal consacre une page aux travaux de **Marc Peschanski**, médecin et directeur de recherche à l'INSERM, qui dénoncent les restrictions faites en France à la recherche sur l'embryon. **Le Figaro** place une phrase d'**Axel Khan** en exergue : « *Interdire avec dérogation est absurde. Je milite pour une autorisation encadrée avec accord au cas par cas* ». Signalons également l'article publié dans **La Vie** du 31 mars sur l'engagement de deux femmes issues du milieu associatif sur le dépistage prénatal. « *Elles cherchent à promouvoir une meilleure information* », souligne l'hebdomadaire, qui précise que « *ni l'une ni l'autre ne remet en cause la loi sur l'interruption médicale de grossesse* ».

Débat sur la laïcité

Consacrant une pleine page au débat organisé par l'UMP sur la laïcité, **Le Parisien** du 5 avril annonce que le secrétaire général de l'UMP, **Jean-François Copé**, défendra notamment l'interdiction de « *récuser un agent public en raison de son sexe ou de sa religion supposée* », pour éviter les cas où les femmes refusent d'être soignées par des hommes. Interrogé par **France-Soir** du même jour le sociologue **Olivier Bobineau**, responsable de la formation destinée aux cadres musulmans à l'**Institut catholique de Paris**, affirme que « *98 % des musulmans sont intégrés dans notre société* », comme en témoigne le fait que « *cinq plaintes, en tout et pour tout* » aient été déposées l'an dernier pour refus d'auscultation.

Parité politique

Elections cantonales : les femmes perdantes

Il fallait s'y attendre (synthèse du 23 mars), les femmes, « *reléguées le plus souvent en position de suppléantes* » sont les « *grandes perdantes* » des élections cantonales (**L'Humanité** du 30 mars). 280 femmes élues sur 2 026 Conseils généraux, « *la parité avance à « pas de tortue »* » constate **Le Monde** du 1er avril qui parle du « *petit air de désastre* » des élections cantonales. **Acteurs publics** constatent que « *les présidentes des départements se comptent sur les doigts d'une seule main et elles sont toutes de gauche* ». En effet, elles étaient six femmes présidentes de conseil général jusqu'à présent. Elles ne sont plus que… cinq sur 101… Dans un communiqué daté du 29 mars et titré « *Le conseiller général, un homme : en avant-goût des assemblées territoriales de 2014* », **Elles aussi - pour la parité dans les instances élues** regrette que « *non seulement la réforme éjectera les femmes élues des régions en 2014, mais un article en a été exclu : le projet de loi qui devait instaurer des listes municipales paritaires dans les communes de 500 à 3500 habitants est en hibernation* ». « *Face au scrutin uninominal* », **Elles aussi** propose « *le « scrutin binominal », une femme & un homme, tous les deux titulaires sur un territoire élargi* ». En ce qui concerne 2014, le même constat est dressé par le **Laboratoire de l'égalité** dans un communiqué diffusé le 31 mars. **Le Laboratoire de l'égalité** rappelle à cette occasion qu'il présentera aux candidat-es à l'élection présidentielle un « *pacte pour l'égalité* » qui proposera notamment de modifier la loi sur la réforme des collectivités territoriales et de suspendre le financement des partis qui ne présenteraient pas 50 % de candidates aux élections, avec répartition équitable entre les femmes et les hommes dans les circonscriptions gagnables (synthèses des 2 et 8 mars).

« Les femmes sont l'avenir du Nouveau parti anticapitaliste »

Sous le titre « *Les femmes sont l'avenir du Nouveau parti anticapitaliste* », **Le Monde** daté du 6 avril signale que deux femmes (**Myriam Martin**, professeure de lettres et d'histoire en lycée professionnel, et **Christine Poupin**, technicienne dans l'industrie chimique) ont été intronisées le 27 mars dernier dans leurs nouvelles fonctions de porte-parole du NPA en remplacement d'**Olivier Besancenot**.

Un portrait de Chantal Brunel

Sous le titre « *A l'abordage* », **Libération** du 31 mars a consacré sa dernière page au portrait de **Chantal Brunel**, Rapporteure de l'Observatoire de la parité. « *Gaffe ou franc-parler ? Cette députée UMP a choqué en proposant de remettre les immigrés « dans les bateaux »* » souligne le quotidien.

Election présidentielle 2012

PS : l'égalité entre les femmes et les hommes au programme

Le Journal du dimanche annonce les grandes lignes du programme du **Parti socialiste** pour l'élection présidentielle de 2012. Le dernier coup de plume a été donné le 4 avril en Conseil politique qui réunit les plus hauts dirigeants du PS, avant le Bureau national (direction) extraordinaire convoqué le 5 avril au matin. Le texte sera débattu et adopté en Conseil national (Parlement), voté par les militants et adopté en Convention nationale le 28 mai prochain. Le programme prévoit, selon le **JDD**, « *Des mesures pour l'égalité homme-femme dans l'entreprise* ». D'après le journal le PS prévoit un conditionnement des baisses de charges sociales au respect des objectifs d'égalité salariale hommes-femmes. Selon l'hebdomadaire dominical, « *les sociétés ayant signé des objectifs d'égalité de salaire entre hommes et femmes pourraient bénéficier d'allègements de charges* ». Selon **Le Monde** du 5 avril, le PS se prononcerait également pour le mariage homosexuel et l'adoption par les couples de même sexe. (*Photo : Martine Aubry, secrétaire nationale du PS*).

Régions

Ile-de-France : remise du Prix de la vocation scientifique et technique des filles 2010

Daniel Canepa, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, **Claudie Haigneré**, Présidente d'Universcience, **William Marois**, Recteur de l'Académie de Créteil, **Patrick Gérard**, Recteur de l'Académie de Paris et **Alain Boissinot**, Recteur de l'Académie de Versailles, avec la participation de **Sabine Fourcade**, Directrice générale de la cohésion sociale et Déléguée interministérielle aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, remettront le Prix de la vocation scientifique et technique des filles de la région d'Ile-de-France, le **mardi 5 avril** à la Cité des sciences et de l'industrie. Cette année, la promotion 2010 des lauréates, sera sous le marrainage de **Michèle Leduc** (photo), docteure en sciences physiques, directrice de recherche émérite au CNRS, et directrice de l'Institut francilien de recherche sue les atomes froids. Elle a été lauréate du Prix Irène Joliot Curie 2009, catégorie « Femme scientifique de l'année ». Depuis 2009, le prix s'est élargi à l'entreprise Réseau de transport d'électricité (RTE) qui a souhaité, une nouvelle fois, s'associer au PVST par l'attribution de 18 prix supplémentaires afin de faire progresser la représentation des femmes dans ses métiers techniques. Pour sa vingtième édition, cette soirée sera l'occasion de dévoiler les résultats d'un groupe participatif « Allez les filles ! » constitué de lauréates du Prix qui se sont réunies à l'initiative conjointe d'Universcience (Cité des sciences et de l'industrie et Palais de la découverte) et du Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris pour témoigner de leur parcours et préconiser des actions afin d'encourager les vocations scientifiques des filles.

Les associations œuvrant pour les droits des femmes dans les Bouches du Rhône

Une étude de l'Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances
Les associations
œuvrant en faveur des droits des femmes
dans les Bouches-du-Rhône
CONSEIL GENERAL
cg13.fr

Après le travail effectué par le Centre Hubertine Auclert pour la région Ile-de-France (« Le Livre Blanc des associations féministes franciliennes », synthèse du 10 mars), c'est l'**Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances** du Conseil général des Bouches du Rhône qui vient de réaliser et de mettre en ligne une étude consacrée aux associations œuvrant pour les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans ce département. Le document comporte, outre des bases de réflexion sur l'avenir de ces associations, un bilan des moyens dont elles disposent, du public suivi, des carences dans le département, etc. Ce travail a été effectué avec l'aide d'un prestataire (enquête quantitative, et qualitative par des entretiens téléphoniques ou en face à face), mais a nécessité une forte implication des membres de l'Observatoire.

Télécharger l'étude sur le site du CG13

Une Journée régionale des femmes entrepreneures en Bretagne

Alors que les femmes représentent pratiquement la moitié de la population active, à peine un tiers d'entre elles créent ou reprennent une entreprise. Face à ce constat, et en s'appuyant sur différentes études et analyses, la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité**, le **Conseil Régional** et la **Caisse des Dépôts** de Bretagne, ainsi que des réseaux associatifs partenaires, ont élaboré un Plan régional d'actions de promotion de l'entrepreneuriat des femmes 2010/2012 (synthèse du 27 octobre 2010). Dans le cadre de ce plan d'actions, une manifestation régionale des femmes entrepreneures en Bretagne sera organisée le **jeudi 21 avril** prochain au Palais du Grand Large de Saint-Malo. Cette manifestation, en s'appuyant sur des témoignages de femmes chefs d'entreprises au parcours exemplaire, a pour objectif de valoriser l'entrepreunariat par les femmes et sensibiliser aux enjeux de la contribution des femmes au développement économique de la région. Elle sera aussi l'occasion d'apporter aux participants-tes une information sur les différents réseaux accompagnant les femmes qui ont un projet de création ou de reprise d'entreprise. Pour clore cette journée, trois femmes chefs d'entreprises seront mises à l'honneur et leur parcours valorisé par l'attribution d'un prix décerné suivant trois catégories : « cheffe d'entreprise en création », « cheffe d'entreprise en développement » et « cheffe d'entreprise innovante (en création ou en développement) ».

« Ingénieuses 2011 » en Auvergne

Quatre grandes écoles d'ingénieurs clermontoises, l'Institut de mécanique avancée (IFMA), l'Institut de supérieur d'informatique de modélisation et de leurs applications (ISIMA), l'Ecole nationale supérieure de chimie et VetAGro Sup (ministère de l'Agriculture) ont décidé de promouvoir les formations et les métiers d'ingénieurs auprès des jeunes filles en lien avec la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs. Lors d'une conférence de presse, le 29 mars dernier, en présence de la **déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité**, huit jeunes femmes ont apporté des témoignages sur leurs expériences professionnelles d'une manière très positive évoquant l'ambition, la motivation et la passion dans les choix qu'elles ont fait : matériaux hautes performances, génie chimique, programmation de logiciels… Si les écoles d'ingénieurs clermontoises reflètent la moyenne nationale en proportion de filles, environ 30 %, il faut distinguer les domaines dans lesquelles elles se trouvent. Ainsi pour l'IFMA ou l'ISIMA (mécanique et informatique) la proportion de filles avoisine à peine les 20 %, à l'Ecole Nationale de Chimie elles représentent 55 % des effectifs (mais il y a des filières avec une sous- représentation de filles) et à VetAgro Sup, elles sont 70 %. Une opportunité aussi pour la déléguée aux droits des femmes de rappeler deux mesures phares du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale : le Prix de la vocation scientifique et technique des filles et les contrats pour la mixité des emplois pour faciliter le recrutement des femmes sur des postes occupés traditionnellement par des hommes dans l'entreprise.

Recherche

Recensement national des recherches sur le genre…

« *Sociologue, juriste, psychologue, neurobiologiste, écologue, historien.ne, archéologue, linguiste, chimiste, biologiste, médecin, pharmacologue… Vous travaillez sur le genre (gender en anglais) ou le prenez en compte dans vos recherches ? Il ne vous reste plus que quelques semaines pour participer à la première phase du recensement national des recherches sur le genre et/ ou les femmes et pour figurer dans l'annuaire et l'état des lieux de ce champ de recherche* » rappelle sur son site la **Mission pour la place des femmes** au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). La date limite pour participer au recensement a été fixée au **mardi 31 mai** (synthèse des 8 février et 24 mars 2010).

Pour en savoir plus sur le site du CNRS

… et recensement des enseignements sur le genre

De son côté l'**Association nationale des études féministes** (ANEF) initie un recensement des enseignements sur le genre. Pour cela, l'association bénéficie d'un financement du Service des droits des femmes et de l'égalité de la Direction générale de la cohésion sociale ; et de la collaboration de la MIPADI (Mission de la parité et de la lutte contre les discriminations du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), de la Mission pour la place des femmes au CNRS et de la fédération RING. L'objectif est la réalisation d'une base de données pérenne, régulièrement actualisée et consultable par toute personne en recherche d'information sur les enseignements concernant le genre dans l'enseignement supérieur en France. On rappellera que l'**ANEF** organise également les états-généraux des études féministes et des études sur le genre (synthèse du 15 octobre 2010). L'état des lieux et des perspectives collectives seront regroupées dans un livre blanc formulant des propositions d'action pour consolider une institutionnalisation encore fragile.

Culture, communication

Palmarès de la 33e édition du Festival international du film de femmes

Le palmarès complet de la 33e édition du **Festival international du film de femmes** de Créteil et du Val-de-Marne a été mis en ligne sur le site du festival. Les membres du Grand Jury long métrage fiction ont décerné le Grand prix du jury « Meilleur long-métrage de fiction » à **Anna Fenchencko** (Russie) pour Missin Man. Les membres du Grand Jury documentaire ont décerné le Prix « Anna Politkovskaïa - Meilleur long-métrage documentaire » à **Jacqueline Zünd** (Suisse) pour Goodnight Nobody. (*Photo : As If I'm Not There de Juanita Wilson*).

« Les filles d'Ariane »

Télérama du 30 mars consacre trois pages aux « *filles d'Ariane* ». « *La mise en scène un métier d'hommes ?* » s'interroge l'hebdomadaire qui indique que « *dans le sillage d'Ariane Mnouchkine, toute une génération de femmes de théâtre prouve le contraire* ». Mais **Télérama** n'oublie pas de préciser que les femmes sont « *les grandes absentes du théâtre subventionné* ».

Causette : « Tout feu tout femmes »

Sous le titre « *Tout feu tout femmes* », **Libération** du 4 avril consacre le portrait de sa dernière page à **Grégory Lassus-Debat**, le « *bordelais de 29 ans* (…) *initiateur de « Causette » magazine féminin et potachement féministe* » (synthèse du 17 mars).

« Des femmes de prix »

Sous le titre « *Des femmes de prix* », **L'express Styles** du 30 mars rappelle que « *chaque année, le prix de la Closerie des Lilas récompense un roman écrit par une femme* ». La délibération aura lieu début avril. L'hebdomadaire présente dans ses pages six romans parmi une quarantaine de titres sélectionnés.

Retrouver le blog du prix de la Closerie des Lilas

Axelle Red entre féminisme et humanisme

La petite phrase **d'Axelle Red** interpelle à la une de **Métro** le 4 avril : « *je ne veux pas qu'on me traite de sale féministe* ». Deux ans après un album en anglais sorti uniquement en Belgique, « Sisters and Empathy », la chanteuse effectue un retour remarqué avec « Un cœur comme le mien » et a accordé un entretien au quotidien gratuit. Elle souligne que, dans son disque précédent, elle a posé de nombreuses questions, notamment sur les violences sexuelles. « *Je m'étais trop engagée et j'étais déçue de voir que les choses ne bougeaient pas. J'ai passé un an à répondre aux questions du disque* » souligne-t-elle. Et d'expliquer qu'il n'est pas sorti en France car elle n'était « *pas armée pour le défendre, les thèmes abordés étaient trop lourds* »… Pour son nouveau disque **Axelle Red** indique avoir « *repris les mêmes thèmes engagés, mais du point de vue de la fiction* ». « *En se détachant du réalisme, on peut traiter de thématiques atroces* » estime-t-elle. Et à la question que lui pose **Métro** « *pourquoi avoir choisi une équipe entièrement masculine* » pour l'enregistrement, elle répond : « *je ne voulais pas qu'on me traite de sale féministe ! Ce disque est surtout humaniste, car je parle aussi de personnages féminins qui se montrent très dures avec les hommes* »…

Publication, parutions

« Sud-exploitées » au sommaire de « Travail, genre et sociétés »

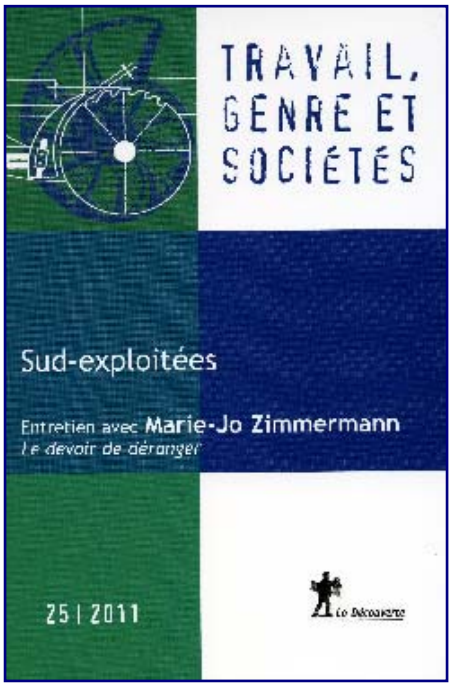

Le numéro 25/2011 (avril) de **Travail, genre et sociétés** vient de paraître aux éditions **La Découverte**. Le dossier du numéro, coordonné par **Thérèse Locoh** et **Isabelle Puech** est titré « Sud-exploitées ». « *On le sait, plus encore que dans les pays du Nord, le travail des femmes dans les pays en développement est intense, indispensable pour la survie des familles et - l'idée de la surexploitation prend ici tout son sens - surexploité* » souligne l'introduction. « *En Afrique, le Programme des Nations Unies pour le Développement (pnud) estime que deux tiers de la production agricole est réalisé par les femmes. Dans tous les pays du Sud, l'exploitation du travail des femmes est structurellement renforcée par des systèmes patriarcaux toujours à l'œuvre. Et les migrations, internes ou internationales, participent de cette surexploitation des femmes puisqu'elles recourent, autant que les hommes, à des migrations de travail pour nourrir leur famille* »… Au sommaire de ce numéro on notera également le « Parcours » consacré à **Marie-Jo Zimmermann** sous le titre « *Le devoir de déranger* » et la « Controverse », coordonnée par **Jacqueline Laufer** et **Rachel Silvera** : « *La majoration de durée d'assurance des mères de famille : de quelle égalité parle-t-on ?* » qui donne en particulier des points de vue syndicaux sur la question.

Pour en savoir plus sur le site de la revue

« Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité »

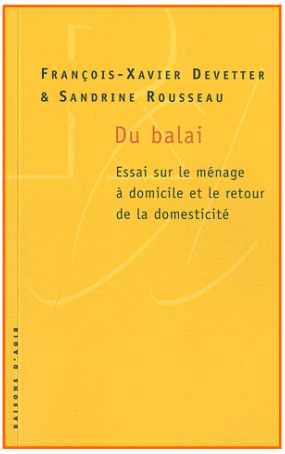

« *Bas salaires, horaires atypiques, absence de perspectives professionnelles, rareté des formations absence de considération sociale* » : telles sont selon les économistes **François-Xavier Devetter** et **Sandrine Rousseau**, le tableau que présente le secteur de l'aide ménagère à domicile. Rendant compte de leur ouvrage « *Du balai. Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité* » (éditions **Raisons d'agir**), **Le Monde** du 31 mars, sous le titre « *Le ménage, un problème politique* », souligne qu'ils plaident pour que la politique d'aides fiscales à ce secteur, qui « *coûte très cher* », « *cesse de financer des services de confort qui ne bénéficient qu'aux ménages aisés* ». Sur ce sujet, **Les Echos** du 31 mars relèvent un « *léger repli du nombre d'employeurs à domicile fin 2010* », sur la base de statistiques de l'Acoss.

« En chemin elle rencontre... » volume 2

Des artistes se mobilisent pour le respect des droits des femmes et publient aux éditons **Des Ronds dans l'O** le second volume de « En chemin elle rencontre » (synthèses des 19 août et 7 décembre 2009). « *De Hassi Messaoud, en Algérie, au Kenya en passant par la France, quelles que soient les générations, les lieux de vie ou les milieux sociaux, les femmes subissent des violences, voient leurs droits bafoués et souffrent souvent en silence* » souligne le résumé de l'éditeur. « *Pourquoi une femme reste-t-elle avec son compagnon alors qu'elle subit des violences ? Quelles solutions peut-elle trouver ? Toutes les femmes ont-elles les mêmes moyens d'accès à l'IVG ? Quel est l'accueil des filles par les garçons en milieu scolaire ? Dans ces pages, des réflexions, des réponses, des bandes dessinées, beaucoup d'humanisme, des dessins, des photos et un cadeau musical avec Viol au vent, une chanson d'Agnès Bihl en téléchargement légal et gratuit* ». (*Merci Nath ! NDR*).

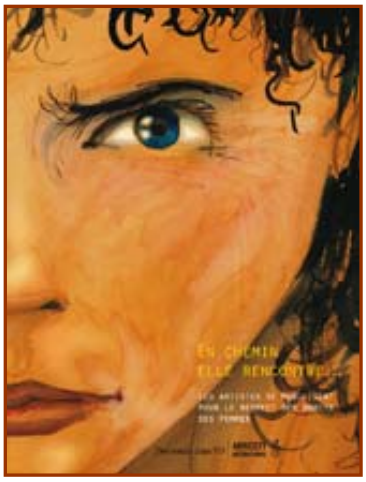

Féminisme

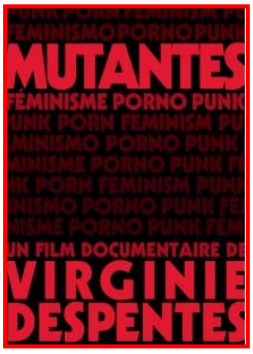

« Le féminisme français est bien trop bourgeois »

Pour **Virginie Despentes** qui présentait son documentaire « Mutantes », un film « *sur les féministes qui revendiquent une liberté sexuelle totale* », au Festival international du film de femmes, « *le féminisme français est bien trop bourgeois* ». **20 Minutes** publie le 1er avril un entretien avec **Virginie Despentes** pour qui, « *en France, on ne traite que le féminisme que sous l'angle des problématiques bourgeoises et hétérosexuelles : l'épanouissement dans le couple, le partage des tâches ménagères…* ».

343 femmes réclament l'égalité des sexes…

343 femmes s'engagent

L'EGALITE MAINTENANT !

Il est plus que temps de faire sauter le verrou ouvert par le manifeste des 343.

Nous ne demandons pas la lune
Nous exigeons juste l'égalité

Parmi les 343 signataires du manifeste

Florence Foresti, Carole Bouquet, Catherine Frot, Annie Ernaux, Anne Sylvestre, Isabelle Giordano, Brigitte Fontaine, Christine Ockrent, Caroline Fourest, Fiammetta Venner, Rayhana, Claire Simon, Sophia Aram, Liliane Kandel, Michelle Perrot, Françoise Héritier, Rokhaya Diallo, Geneviève Fraisse, Joy Sorman, Yvette Roudy, Annick Coupé, Bernadette Groison, Caroline De Haas, Monique Dental, Françoise Picq, Martine Storti, Cathy Bernheim, Josiane Szymanski, Michèle Reval, Christine Bard, Anna Mélin, Sabine Salmon, Isabelle Aubret, Monique Antoine…

Osez le féminisme ! a lancé un appel de 343 femmes célèbres ou anonymes intitulé « L'égalité maintenant ! ». Selon l'association, quarante ans après le manifeste des 343, réclamant l'avortement libre (synthèse du 3 février), « *ces féministes rappellent que l'égalité, acquise dans les textes, n'est toujours pas une réalité. Elles exigent que des mesures soient prises pour faire avancer l'égalité dans les têtes et dans les faits. Emploi, précarité, petite enfance, lutte contre les violences, responsabilités : dans tous les domaines, les femmes restent en position inférieure, uniquement parce qu'elles sont femmes* ». L'appel dresse la liste des luttes qu'il faut encore mener : égalité salariale, violences, responsabilités politiques, éviter le recul de l'avortement et de la contraception… et insiste sur l'éducation. « *Un texte à la fois sobre et percutant* », selon le site de **Elle** le 2 avril, « *elles dénoncent la réalité quotidienne des femmes, reconnaissant certes que leur situation a évolué, mais qu'il reste encore beaucoup à faire* ».

« *Féminisme : le retour des 343 salopes* » : annonçant à la une et publiant dans son dossier d'ouverture sur le manifeste, **Libération** des 2 et 3 avril interroge, par exemple, la militante **Alice Loffredo** (Osez le féminisme !) qui dénonce les « *disparités territoriales* » en matière de droit à l'IVG, ou l'économiste **Hélène Périvier** qui dénonce un « *statu quo inégalitaire* ». Selon elle « *l'ordre sexué structure toujours le système* ». On signalera alors le débat au sein du mouvement féministe qui entoure la publication de l'appel par « Libé ». « *Les féministes n'ont pas repris à leur compte ce mot « salope ». Les médias oui. Comme le fait Libération sans prendre la peine de mettre des guillemets* » explique **Les Nouvelles News** le 2 avril. « *Que vient faire le mot « salope » si ce n'est attirer le chaland et - dommage collatéral - réduire les femmes à la sexualité ?* » se demande le site.

Les Nouvelles News donnent la parole à **Caroline de Haas**, d'Osez le féminisme ! qui explique : « *nous avons eu une longue discussion sur le sujet, nous nous doutions bien que le mot « salope » serait utilisé par Libération. Nous ne sommes pas dupes. C'est tout le paradoxe : pour pouvoir faire entendre notre message il faut passer par là* ». Pour **Les Nouvelles News**, « *les femmes, elles, se font traiter de salopes dans un grand journal et sont priées de trouver ça drôle...* ». Et de conclure en citant **Laurence Parisot**, la Présidente du Medef qui disait le huit mars dernier « *le sexisme est un racisme* ». « *Faudra-t-il attendre 40 ans de plus pour que les femmes ne soient plus « toutes des salopes » ?* » se questionnent **Les Nouvelles News**.

Libération

AVEC CE NUMÉRO «NEXT» RENCONTRE AVEC NICOLAS DUVAUCHELLE

Féminisme
Le retour des 343 salopes

Exclusif. Quarante ans après l'appel en faveur de l'avortement, 343 femmes signent un nouveau manifeste pour «atteindre l'égalité femmes - hommes dans les têtes et dans les faits».

CÔTE-D'IVOIRE: GBAGBO RETRANCHÉ

leMag

GUÉRINI, UNE AFFAIRE DE FAMILLE

[Retrouvez le manifeste et la liste des signataires]

Avant son AG, « La Barbe » se déchaîne !

Le groupe d'action féministe **La Barbe**, qui tenait le 2 avril son assemblée générale (synthèse du 29 mars), est intervenu le 1er avril à l'Ecole Normale Supérieure à Paris. Cinq Barbues ont perturbé un colloque scientifique sur les « Originalités de la vie » auquel participaient 13 hommes et une seule femme. Les activistes, affublées de barbes postiches, sont montées sur scène, ont déployé une banderole et félicité les organisateurs pour ce « *prestigieux panel* ». Le lendemain, samedi 2 avril, à l'Assemblée nationale, **La Barbe** a investi l'estrade devant les yeux médusés des hommes politiques qui monopolisaient les premiers rangs lors de la remise du « prix du livre politique », encore remis à un homme cette année. Les deux communiqués publiés par l'association à l'occasion de ces actions relatent les réactions suite à ces interventions : « *nous avons privilégié la qualité* » (sic) ont expliqué les organisateurs du colloque scientifique, alors que à l'Assemblé nationale, selon l'association, « *une partie des activistes barbues se faisait brutalement molester par le service d'ordre, tandis qu'un homme de l'assistance les invectivaient avec fougue : « On a cité Simone Veil, qu'est-ce qu'il vous faut de plus ? »* ».

Union européenne

Vers une directive européenne pour lutter contre la violence fondée sur le genre

Le viol et d'autres violences sexuelles à l'encontre des femmes doivent être reconnus comme des crimes dans tous les pays de l'Union européenne et leurs auteurs poursuivis d'office, a affirmé le **Parlement européen**, ce 5 avril, dans une résolution appelant à adopter une directive européenne pour lutter contre la violence fondée sur le genre. En effet, dans plusieurs Etats membres, le viol n'est pas considéré comme une infraction pénale. Le débat a également porté en particulier sur le besoin de créer un **observatoire européen** consacré à la violence à l'encontre des femmes et de dégager des **soutiens financiers aux associations** qui travaillent dans le domaine de lutte contre la violence envers les femmes. « *Et si violer était toujours un crime ?* » se demande **Marc Tarabella**, membre de la Commission sur l'égalité des genres au Parlement européen, qui dénonce les chiffres inquiétants et inadmissibles des violences faites aux femmes en Europe dans un communiqué diffusé à l'occasion du débat. « *Criminaliser ce qui n'est souvent considéré que comme un simple délit, harmoniser les législations et tirer les peines vers le haut : pour que le bras de la justice retienne celui de l'homme violent !* » s'exclame-t-il.

Retrouver l'information et le texte adopté sur le site du Parlement

Institut européen pour l'égalité des genres

« *Saviez-vous que les femmes consacrent treize heures de plus par semaine que les hommes aux activités domestiques ? Elles gagnent aussi près de deux euros de l'heure de moins que leurs homologues masculins* » le site du Parlement européen a mis en ligne le 28 mars une page sur l'**Institut européen pour l'égalité des genres** (EIGE). Le site souligne que l'EIGE « *analyse les stéréotypes, la différence de rémunération et la violence entre les hommes et les femmes* ».

Retrouver l'information et les liens sur le site du Parlement européen

Les femmes au Parlement européen

A l'occasion de la Journée internationale des femmes du 8 mars dernier, le **Parlement européen** a publié une brochure intitulée « Les femmes au Parlement européen ». L'étude décrit la représentation des femmes au sein des différentes instances politiques et administratives du Parlement, ainsi que les efforts du Parlement pour promouvoir l'égalité des genres dans son Secrétariat.

Télécharger la brochure sur le site du Parlement

Livre vert sur le gouvernement d'entreprise de la Commission européenne

Commentant le **Livre vert** sur la gouvernance d'entreprise que publie aujourd'hui la **Commission européenne**, **Les Echos** du 5 avril soulignent que Bruxelles « *veut donner plus de poids aux conseils d'administration* ». **Le Figaro** du même jour précise que le document vise « *un contrôle des salaires des patrons* » et « *des quotas de femmes dans les conseils d'administration* ». Alors que les Conseils d'administration actuels des sociétés cotées européennes ne comptent que 12 % de femmes, l'exécutif communautaire estime que, sans une action volontariste, il faudra au moins cinquante ans pour parvenir à une situation plus équilibrée. La Commission envisage donc l'instauration de quotas. Le livre vert n'est à ce stade qu'une consultation ouverte jusqu'au 22 juillet.

International

Allemagne : Les entreprises du DAX s'engagent à féminiser leur direction

Les Echos du 31 mars annonçaient que les entreprises allemandes du DAX 30 se refusaient toujours à toute idée de quota ou même de législation en matière de féminisation de leur direction malgré la proposition de la ministre de la Famille, **Kristina Schröder** (photo). Le quotidien économique le 4 avril annonce que « *Les entreprises allemandes du composant le DAX 30 s'engagent à féminiser leur direction* ». Les entreprises s'engagent en effet à publier des objectifs spécifiques de représentation des femmes dans leurs effectifs et aux postes de direction. Mais le journal souligne qu'il ne s'agit cependant toujours que d'une démarche volontariste. Actuellement en Allemagne, les conseils d'administration des 30 entreprises du DAX comptent 500 membres, dont seulement 67 femmes.

Un million d'Américaines menacent Wal-Mart

A propos de l'affaire Wal-Mart (synthèse 29 mars), **Le Monde** daté du 31 mars revient sur la « *gigantesque action judiciaire en nom collectif* » à laquelle est confrontée l'enseigne américaine de distribution Wal-Mart de la part de 1,5 million de salariées qui l'accusent de discrimination sexiste. « *Un million d'Américaines menacent Wal-Mart* », titre de son côté **Libération** du même jour.

« Afghanistan : les femmes toujours en enfer »

Sous le titre « *Afghanistan : les femmes toujours en enfer* », **Marie Claire** daté d'avril a publié cinq pages de reportage sur le sort des Afghanes qui, selon le mensuel, « *dix ans après la chute du régime des talibans, ne s'est guère amélioré* ». « *Vendues, mariées de force, mutilées… elles sont des milliers à se cacher dans les refuges créés par des ONG* » souligne **Marie-Claire**. Des refuges qui « *risquent d'être bradés au nom de la réconciliation nationale avec les extrémistes* »…

Bangladesh : une manifestation contre les droits des femmes dégénère

Des dizaines de personnes ont été blessées et plus de cent autres ont été arrêtées le 4 avril au Bangladesh au cours de heurts violents entre les forces de police et des manifestants répondant à l'appel de partis islamiques opposés à des projets de loi en faveur de l'égalité des femmes. (D'après l'**AFP**).

Mali : nomination d'une femme Premier ministre

Le président malien, **Amadou Toumani Touré**, a nommé le 3 avril une femme, **Cissé Mariam Kaïdama Sidibé**, au poste de Premier ministre, une première dans l'histoire du Mali. Ancienne ministre, ancienne fonctionnaire internationale, **Cissé Mariam Kaïdama Sidibé**, âgée d'une soixantaine d'années, n'est pas connue comme membre active d'un parti politique malien. (D'après l'**AFP**).

Déséquilibre des naissances en Inde

Selon **Le Monde** daté du 5 avril, « *En Inde, le recensement montre qu'il naît toujours plus de garçons que de filles* ». Selon le journal, « *les parents qui investissent dans l'avenir de leur progéniture sont* (…) *plus nombreux à choisir le sexe de leur enfant, préférant un garçon à une fille* ». La vente de machines à ultrason permettant de détecter le sexe du fœtus dès les premiers mois de grossesse et les avortements sélectifs se multiplient. « *Un sujet de grande inquiétude* » selon le commissaire général chargé du recensement. Le quotidien note également que les discriminations en matière de nutrition et de santé expliquent aussi une forte mortalité infantile chez les filles.

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille – dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - http://www.femmes-egalite.gouv.fr/